

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 737

20 mars 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l.	35333	Even Investments 2 S.à r.l.	35334
AC4 Luxco S.à r.l.	35374	Even Investments S.à r.l.	35333
Active Consulting for Technical Equip- ment S.à r.l.	35372	FundPartner Solutions (Europe) S.A.	35330
Ada Consulting S.A.	35375	Galileo Global Education S.à r.l.	35336
Adham One S.à r.l.	35372	German Residential Holdings S.à r.l.	35337
Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.	35372	Global Chocolates S.A.	35337
Advitek S.A.	35375	Global Financial and Commercial Holdings Ivory S.à r.l.	35364
Aerium Origins S.à r.l.	35376	Green Point Holdings GP S.A.	35343
Aerium Origins S.à r.l.	35376	Immobilière Européenne Nerium S.A. ...	35338
AFS Mauritius S.à r.l.	35376	Infra Shipping A.G.	35331
Aida Wedo S.A.	35357	International Trading and Services Com- pany S.A.	35340
Akila Finance S.A.	35330	Kermadec S.A.	35341
Albury SPF S.A.	35376	Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l.	35337
Allseeds S.A.	35373	Mediq Luxembourg S.à r.l.	35368
Alternative Investment Holding S.à r.l. ...	35373	MGP Services S.à r.l.	35341
A.M.S. Concept S.à r.l.	35355	New Tropics S.à r.l.	35341
ARE Deichtor S.à r.l.	35375	Nexus S.A.	35340
Ars-Immo S.A.	35330	Restaurant LE LAC IMPERIAL S.à r.l.	35343
Association Lux Solidarité Senegal	35331	Samba Seven Futsal Niederkorn	35338
Atconsulting S.à r.l.	35375	Saqr Qatar (Luxembourg) S.A.	35345
Atevco Holding Sàrl	35374	Silex.Com S.A.	35343
Auction EquityCo S.A.	35374	S&M 6 S.à r.l.	35356
Avrora Realty Group S. à r.l.	35374	Specimed Sàrl	35344
Avrora Realty Group S. à r.l.	35374	Tyrol Acquisition 1 S.à r.l.	35344
Belle Fourche S.à r.l.	35376	Usted RE S.A.	35355
BERING's s.à r.l.	35332	Villa Wichtel S.à r.l.	35344
Biancamano Luxembourg S.A.	35354	W2005/W2007 Bora S.à r.l.	35345
Business & Investment Company S.A. ...	35330	"Weber Agritec S.à r.l."	35345
BZ Minerals (Luxembourg)	35334		
Carnegie Investment Fund	35373		
Creutz & Partners, Global Asset Manage- ment S.A.	35333		

Business & Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.602.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 4 janvier 2012

Il résulte de l'AGE tenue ce 4 janvier 2012 ce qui suit:

- Démission du poste de commissaire aux comptes la société ABAX AUDIT Sàrl, SISE 6 Place de Nancy à L-2212 Luxembourg, inscrite au RCS numéro B 27761, avec effet au 31 décembre 2011;

- Nomination au poste de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Comptable COMPTAFISC Sàrl, sise 18 route de Bigonville à L-8832 Rombach, inscrite au R.C.S. sous le n° B144397, à partir du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Business & Investment Company S.A.

Référence de publication: 2012019334/15.

(120024098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Ars-Immo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.020.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- ARS-IMMO S.A. (B 75020) dont le siège social à L-2014 Luxembourg, 23, rue Philippe II, a été dénoncé en date du 15 novembre 2005

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2012019216/16.

(120023832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Akila Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.632.

—
Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKILA Finance S.A.

16, rue J.P. Brasseur

L-1258 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012019276/13.

(120024111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

FundPartner Solutions (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.653.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 30 décembre 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a noté les démissions de Messieurs Laurent Ramsey et Rémy Best de leur fonction d'administrateur en date du 30 décembre 2011.

2. L'Assemblée a approuvé la nomination de:

- Mr Marc Pictet, 60 route des acacias, CH-1211 Genève 73
- Mr Marc Briol, 60 route des acacias, CH-1211 Genève 73
- Mr Peter Wintsch, 60 route des acacias, CH-1211 Genève 73

à la fonction d'administrateur pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Pour FundPartner Solutions (Europe) S.A.

Référence de publication: 2012019446/19.

(120024521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 février 2012

La démission de la société MARE-LUX S.A. de son poste d'administrateur est acceptée.

La société GES MARITIME S.A., 17 rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG, RCS LUXEMBOURG n°B148977, est nommée nouvel administrateur et administrateur-délégué. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Madame Sandrine JARAMILLO et Madame Gabriele HIRSCH sont renommées administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

INFRA SHIPPING AG

Gabriele HIRSCH

Administrateur

Référence de publication: 2012020026/20.

(120025217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Association Lux Solidarité Senegal, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8469 Eischen, 17, rue de la Gaichel.

R.C.S. Luxembourg F 9.002.

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts l'Association LUX SOLIDARITE SENEGAL régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratifs, ayant pour titre

Art. 2. But de l'association. L'Association Lux Solidarité Sénégal a pour but d'aider les enfants de la rue <talibés>, les handicapés et les familles victimes des inondations au Sénégal.

Elle est laïque, sans but politique, syndical ou religieux.

Art. 3. Siège social. Le Siège Social est fixé au 17, Rue de la Gaichel L-8469 EISCHEN LUXEMBOURG

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

Art. 4. Composition. L'association Lux Solidarité Sénégal se compose d'un président, vice-président, secrétaire générale, trésorière, présidente à l'organisation et son adjointe.

un président d'honneur pourra être désigné

Art. 5. Admission. Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par le Bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Art. 6. Les membres. Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association; ils sont dispensés de cotisations.

- Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser chaque année une somme annuellement de 50 euros fixée par l'assemblée générale

Art. 7. Radiations. La qualité de membre se perd par:

- a) la démission

b) le décès

c) La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.

Art. 8. Ressources. Les ressources de l'association comprennent:

- 1) Le montant des cotisations
- 2) Les subventions de l'Etat, des départements et communes, des collectivités locales et institutions de l'Enseignement Supérieur
- 3) Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires

Art. 9. Conseil d'administration. L'association est dirigée par un conseil de 3 membres, élus pour 2 années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de:

- 1) Un Président
- 2) Un Vice-Président
- 3) Un Secrétaire

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devraient normalement expirer le mandat des membres qu'ils remplacent.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les quatre mois, sur convocation du président ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la moitié des voix. Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

Art. 11. Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit chaque année au mois de janvier

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour proposé est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du Bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de la gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, à bulletin secret, des membres sortants du conseil. Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Art. 12. Assemblée générale extraordinaire. Si besoin est, ou sur la demande de plus de la moitié des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Art. 13. Règlement. Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux lois et règlements en cours.

Fait à Eschen le 06 janvier 2012.

cheikh laurent tall / Mouhamdou M Samb / bineta deme tall

Président / vice président / secrétaire générale

Référence de publication: 2012019204/68.

(120022691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

BERING's s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 84.540.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- BERING'S s.à r.l. (B 84540) avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2012019219/16.

(120023834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.221.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Domiciliary Agent

Référence de publication: 2012019252/12.

(120024456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.437.

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig im Wege des Umlaufverfahrens folgendes:

Die sofortige Streichung der im Luxemburger Handelsregister unter der Rubrik „Tägliche Geschäftsführung“ jeweils unter jedem aktuellen Geschäftsführer wie folgt in Kurzfassung genannten Zeichnungsberechtigungen:

„Befugnis der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft und der diesbezüglichen Vertretung der Gesellschaft jeweils kollektiv zu zweien.“

Weiswampach, den 02. Januar 2012.

Verwaltungsrates

Marcel Creutz / Lars Soerensen / Yves Creutz / Gaëtane Creutz-Dommel / Thomas Deutz

Verwaltungsratspräsident / Stellvertretender Verwaltungsratspräsident / Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied /

Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2012019223/17.

(120023713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.113.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

EXTRAIT

Le 10 janvier 2012, les Actionnaires de la société Even Investments S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Kevin Whale est révoqué du conseil de gérance avec effet au 1^{er} janvier 2012 suite à sa démission.
- Monsieur Pierre-Alexandre Richon, né le 26 septembre 1982 à Thionville (France), ayant comme adresse professionnelle 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, est nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} janvier 2012 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Daniele Arendt-Michels.

Référence de publication: 2012019224/16.

(120023763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 43.923.700,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

—
EXTRAIT

Le 10 janvier 2012, les Actionnaires de la société Even Investments 2 S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Kevin Whale est révoqué du conseil de gérance avec effet au 1^{er} janvier 2012 suite à sa démission.
- Monsieur Pierre-Alexandre Richon, né le 26 septembre 1982 à Thionville (France), ayant comme adresse professionnelle 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, est nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} janvier 2012 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Danièle Arendt-Michels.

Référence de publication: 2012019225/16.

(120023764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

BZ Minerals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 166.686.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le neuf janvier

Par devant Maître Anja HOLTZ, Notaire de résidence à Wiltz

A comparu:

La société BINANI ZINC LIMITED dont le siège social est sis au 706, Om Tower, 32, Chowringhee Road, Calcutta 700 071 (Inde), inscrite au Registre des Sociétés Bengale-Occidental sous le numéro 21-91214,

Représentée par son administrateur, Monsieur Braj BINANI, Représenté ici par Madame Geneviève BERTRAND, employée privé, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 06 janvier 2012,

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le notaire et le comparant, restera ci-annexée.

Laquelle comparante, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BZ Minerais (Luxembourg)".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Capellen).

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Le gérant est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine. Les règles de gestion relative à chaque compartiment sont déterminées par le Conseil d'administration. Le Gérant peut émettre des valeurs mobilières représentatives des droits de chaque compartiment.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égales au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant la moitié du capital social plus une part sociale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2012.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscriptions

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

BINANI ZINC LIMITED	100 parts
Total: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Libérations des actifs titrisés

Toutes les parts sociales de BZ Minerais (Luxembourg) Sàrl sont entièrement libérées par l'apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.200,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Sushil BHATTER, né le 21 décembre 1956 à Bikaner Rajasthan (Inde), avec adresse professionnelle au 75, parc d'Activités, L-8308 Capellen;

2. La société à responsabilité limitée "TITAN", avec siège social au 75, parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164.838.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 75, parc d'activités, L-8308 Mamer/Capellen

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 janvier 2012. WIL/2012/28. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 27 janvier 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012019220/125.

(120023398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Galileo Global Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.857.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société, en date du 26 janvier 2012, que Monsieur Raph Appadoo, né le 05 janvier 1950 à Beau Bassin, Ile Maurice, et demeurant à 1330 West Avenue, Apt 2501, Miami Beach, FL 33139, a été nommé gérant B de la Société, pour une période indéterminée à partir du 1^{er} février 2012.

De sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Karim Tabet, gérant de classe A
- M. Dany Rammal, gérant de classe A
- M. Peter Wilde, gérant de classe B

- M. Raph Appadoo, gérant de classe B
Luxembourg, le 6 février 2012
Référence de publication: 2012019227/18.

Emilie Dougnac.

(120023370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

German Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 159.181.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société est transfère du 291 route d'Arlon L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 05 décembre 2011;

Par ailleurs, Il convient de modifier l'adresse de Monsieur Philip Gittins, Monsieur Costas Constantinides, Monsieur Wayne Fitzgerald et Monsieur Russell Perchard résidant désormais professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 8 février 2012.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012019470/19.

(120024108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Global Chocolates S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.621.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- GLOBAL CHOCOLATES S.A. (B 52621) dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, à été dénoncé en date du 1^{er} août 2005

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2012019228/16.

(120023831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 141.391.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'acte d'augmentation de capital de la société à responsabilité limitée Key Energy Services Luxembourg II S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph II, inscrite sous le numéro B 141.391 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

acte enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2012, LAC/2012/1045, aux droits de 75,- € et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 30 janvier 2012 sous le numéro L120017963, une erreur matérielle s'est glissée dans la deuxième résolution tant dans la version anglaise que française concernant l'associé unique qui a été mal indiqué par "KEY ENERGY SERVICES INC., une société établie sous les lois de l'Etat de Maryland, Etats-Unis d'Amé-

rique (les "Etats-Unis"), ayant son siège social au 7 St. Paul St., Suite 1660, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis, et inscrite auprès du département de la fiscalité de Maryland (Maryland Department of Assessments and Taxation) sous le numéro D00752055".

Il y a donc lieu de rectifier le début de cette deuxième résolution de l'acte, qui aurait dû se lire comme suit:

En anglais :

"The Sole Shareholder of the Company, KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies under the number B 141.376, resolves to subscribe for the New Shares and pay up the New Shares and the Share Premium in the manner hereafter described."

En français :

"L'Associé Unique de la Société, KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.376, décide de souscrire et libérer intégralement les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'émission de la manière décrite ci-dessous."

Signé: Maître Martine Schaeffer, notaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 février 2012. LAC/2012/5310. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012020551/38.

(120025667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Immobilière Européenne Nerium S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.215.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

IMMOBILIERE EUROPEENNE NERIUM S.A. (B 37215) dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 1^{er} août 2005

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2012019233/16.

(120023852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Samba Seven Futsal Niederkorn, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4611 Niederkorn, 80, rue Jos Lommel.

R.C.S. Luxembourg F 9.004.

Statuts adoptés et modifiés le 17 mai 2011 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Constituée sous la forme d'une association sans but lucratif entre les soussignés:

1. RAMOS Luis, demeurant à Niederkorn, au 80 rue Jos Lommel L-4611
2. FRAGOSO Nelson, demeurant à Differdange, au 2 avenue d'Oberkorn L-4640
3. PEREIRA Paulo, demeurant à Bascharage, 17 rue des Violettes L-4 955
4. RAMOS Georges, demeurant à Bascharage, 12 rue du Bois L-4912
5. BRENAND CRUZ Fabio, demeurant à Pétange, 85 route de Luxembourg L-4761
6. FRAGOSO Daniel, demeurant à Niederkorn, 4-6 rue Mathendahl L-4520
7. DOMINGUES Nelson, demeurant à Pétange, 1 rue du Chemin de Fer L-4733

Il a été convenu de constituer une Association sans but lucratif, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Chapitre 1^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée SAMBA SEVEN FUTSAL NIEDERKORN.

Art. 2. Siège Social. Le Siège Social est établi à l'adresse suivante: SAMBA SEVEN FUTSAL NIEDERKORN C/O Luis RAMOS 80 rue Jos Lommel L-4611 NIEDERKORN

Art. 3. Objet. L'association a comme objet la pratique et la promotion du sport en général et du Futsal (Football en Salle) en particulier. Elle peut s'affilier à toute organisation nationale ou internationale ayant un but identique ou plus généralement, ayant comme but la pratique et la promotion du sport.

Chapitre 2. Associés

Art. 4. L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents. Le nombre minimum des associés ne peut être inférieur à 10, celui des membres effectifs ne peut être inférieur à 5.

Art. 5. Sont considérés comme membres effectifs:

- les comparants au présent acte
- tout membre adhérent qui, ultérieurement, sera admis en cette qualité par décision de l'assemblée générale réunissant les trois quarts des voix présentes.

Art. 6. Les membres effectifs sont libres de se retirer de l'association en adressant par écrit leur démission au Conseil d'administration. L'exclusion d'un membre effectif ou adhérent ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale à la majorité des trois quarts des voix présentes.

Art. 7. L'associé démissionnaire ou exclu et les ayant droit d'un tel associé, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social.

Chapitre 3. Cotisations

Art. 8. Les membres effectifs et adhérents paient une cotisation annuelle de 25,- €. Les membres sympathisants paient une cotisation de 5,- € au moins.

Chapitre 4. Assemblée Générale

Art. 9. Les droits de l'Assemblée Générale consistent à

- modifier les statuts et prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux dispositions légales en la matière
- nommer et révoquer les administrateurs
- approuver annuellement les budgets et les comptes
- exercer tout autre pouvoir dérivant de la loi ou des statuts
- désigner les réviseurs de caisse, qui seront au nombre de deux au plus

Art. 10. Les membres sont convoqués aux Assemblées Générales par le président du Conseil d'administration au moins une fois par an, au mois de juillet au plus tard, ou bien, le cas échéant, lorsque au moins la moitié des administrateurs en fait la demande. Les convocations sont adressées sous forme de simple lettre contenant l'ordre du jour, huit jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Art. 11. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas de parité des voix, celle du président ou de son représentant est prépondérante. Ceci s'applique aussi aux articles 5 et 6.

Art. 12. L'assemblée ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que si les deux tiers des membres sont présents.

Art. 13. Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre des procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est en principe conservé au Siège Social de l'association. Les décisions seront portées à la connaissance de tierces personnes sur demande écrite.

Art. 14. La présence aux Assemblées Générales est obligatoire pour tous les membres. En cas d'empêchement, il y a lieu de s'excuser formellement.

Chapitre 5. Conseil d'administration

Art. 15. L'association est administrée par un Conseil composé de cinq administrateurs au moins et de sept au plus. Les administrateurs sont nommés et révocables par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres effectifs et adhérents.

Art. 16. La durée du mandat est fixée à 2 ans.

Art. 17. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un correspondant qualifié chargé de la correspondance avec la Ligue Francophone de Football en Salle et ayant l'usage de la signature sociale afférente à cette charge.

Art. 18. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents. Le nombre des administrateurs présents doit être au moins de deux tiers des membres du Conseil. Comme pour les articles 5, 6 et 11, en cas de partage des voix, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 19. Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par les statuts en vigueur ou par la loi à l'Assemblée Générale est de sa compétence.

Art. 20. Le Conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité, la gestion journalière de l'association à l'un des ses membres ou à un tiers associé.

Art. 21. Les actes qui engagent l'association autres que ceux afférents à la gestion journalière doivent obligatoirement être signés par deux administrateurs.

Art. 22. Les administrateurs ne contractent en raison de leur fonction aucune, obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat, qui est exercé à titre gratuit.

Chapitre 6. Dispositions diverses

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social. Cette affectation devra obligatoirement se faire en faveur de l'office Social de la Commune de Differdange.

Art. 24. Tous les conflits d'origine sportive qui surgiraient au sein de l'association seront soumis au Conseil d'administration.

Art. 25. L'association prend l'engagement de se conformer aux statuts et règlements de la Ligue Francophone de Football en Salle. Elle soumettra à l'approbation de celle-ci ses statuts et les modifications qui y seront éventuellement apportées.

Art. 26. Chaque nouveau membre adhérent sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Art. 27. Tout ce qui n'est pas prévu expressément par les présents statuts est réglé par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif.

Fait au Siège Social à Niederkorn, le mardi 17 mai 2011 en 10 exemplaires.

Signatures.

Référence de publication: 2012020244/92.

(120024629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

INTRASCOM S.A., International Trading and Services Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 55.249.

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte, décide du transfert du siège social du 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 21, Rue Hollerich L-1741, Luxembourg

Référence de publication: 2012019234/10.

(120023741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Nexus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.376.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- NEXXUS S.A. (B 63376) dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 1^{er} août 2005

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2012019238/16.

(120023827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Kermadec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 32.984.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 24 janvier 2012

L'Assemblée prend acte des démissions de Messieurs Jan L'HOEST, Laurent COPPIETERS et WALLANT, Maximilien de LIMBURG STIRUM en qualité d'Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de diminuer le nombre des Administrateurs de dix à neuf. Monsieur Alexandre HOLVOET domicilié Kastanjedreef 68 à B 3090 OVERIJSE et Monsieur Pascal CLAUSE domicilié Rue du Bailly 7 à B 5630 CERFONTAINE sont nommés Administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2013.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.
Pour avis sincère et conforme
Marie-Claire CASTELLUCCI
Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2012019236/18.

(120023369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

New Tropics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 352, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 42.692.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- NEW TROPICS s.à r.l. (B 42692) avec siège social à L-4451 Belvaux, 352, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2012019237/17.

(120023833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

MGP Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 92.776.

In the year two thousand and twelve, on the on the thirtieth January
Before Us Maître Pierre PROBST, notary, residing in Ettelbruck.

There appeared:

1. Mr Jyrki Hallikainen, companies director, residing at avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo,
2. Miss Saana Hallikainen, student, residing at B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs,
3. Ms. Uuna Hallikainen, student, residing at B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs,
4. Miss Uula Hallikainen, student, residing at B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs, minor of age, duly represented by her legal representative, Mr Jyrki Hallikainen,

all duly represented by Mrs Nathalie MELLA, residing professionally in Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, by virtue of four proxies under private seal, given in Waterloo, on January 20th, 2012;

The said proxies, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, as sole shareholder, representing the entire share capital, of "MGP SERVICES, S.à r.l." (matr.2003 24 04 813), a private limited liability company, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard LECUIT, residing in Hesperange, of 24 February 2003, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 464, of 29 avril 2003,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 92.776.

has requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The shareholders resolves to change its registered office to L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy

Second resolution

Pursuant to the above resolution, Article 3, first sentence, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 3. (First sentence).** The registered office of the corporation is established in Ettelbruck.»

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known by the notary, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente janvier

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Monsieur Jyrki Hallikainen, directeur, demeurant à B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs,
2. Mademoiselle Saana Hallikainen, étudiante, demeurant à demeurant à B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs,
3. Mademoiselle Uuna Hallikainen, étudiante, demeurant à demeurant à B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs
4. Mademoiselle Uula Hallikainen, étudiante, demeurant à demeurant à B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs, mineure d'âge,

ici représentée par son administrateur légal Monsieur Jyrki Hallikainen,

ici représentés par Madame Nathalie MELLA, employée privée, résidant professionnellement à Ettelbruck45, avenue J.F. Kennedy, en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Waterloo (Belgique) le 20 janvier 2012, lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte,

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "MGP SERVICES, S.à r.l." (matr.2003 24 04 813), avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Hesperange, en date du 24 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 29 avril 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 92.776.

Les associés ont ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F.Kennedy

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 3 première phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (première phrase).** Le siège social de la société est établi à Ettelbruck.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nathalie MELLA, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 1^{er} février 2012. Relation: DIE/2012/1297. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020602/78.

(120025752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Restaurant LE LAC IMPERIAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 47.008.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- RESTAURANT LE LAC IMPERIAL s.à r.l. (B 47008) avec siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette, de fait inconnue a cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2012019239/17.

(120023835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Green Point Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.646.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 Novembre 2011, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Cornelius Bechtel, administrateur, avec adresse au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
- Philippe Leclercq, administrateur, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Gérard Maitrejean, administrateur, avec adresse au 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg
- Philippe Schenk Graf Von Stauffenberg, administrateur, avec adresse au Rainville Road, Gebäude Thames Wharf, Stockwerk 2nd Floor, W6 9HA Londres, Royaume-Uni

- Dr. Matthias Georg Allgaier, administrateur, avec adresse au 25, St Georges Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012019478/19.

(120024664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Silex.Com S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.146.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- SILEX.COM S.A. ("B 77146) dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 27 octobre 2005

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2012019240/16.

(120023829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Specimed Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 108.861.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- SPECIMED s.à r.l. (B 108861) avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2012019241/16.

(120023836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Villa Wichtel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6190 Gonderange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.654.

—
Assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2012

L'an deux mille douze le dix-huit janvier, les associés de la société VILLA WICHTEL S.AR.L., se sont réunis au siège social 4, rue Grande-Duchesse Charlotte L-6190 Gonderange.

1. Madame Noël Sandrine, assistante sociale, née à Messancy (B), le 09 octobre 1973, demeurant à L-6190 Gonderange 2, rue Grande-Duchesse Charlotte, gérante technique et administrative avec cinquante parts sociales 50.

2. Monsieur Marc Hoffmann, éducateur gradué, né à Luxembourg le 29 janvier 1973, demeurant à L-6190 Gonderange 2, rue Grande-Duchesse Charlotte avec cinquante parts sociales 50.

L'ordre du jour est le suivant:

Transfert du siège social à 4, rue Grande-Duchesse Charlotte L-6190 Gonderange

Résolution

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer, à compter de ce jour le siège social à 4, rue Grande-Duchesse Charlotte L-6190 Gonderange

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NOËL Sandrine / HOFFMANN Marc.

Référence de publication: 2012019807/22.

(120024420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Tyrol Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.773.067,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.609.

—
EXTRAIT

En date du 30 janvier 2012, le mandat de gérant de classe B de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A

- M. John E. Viola, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012019244/16.

(120023511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

W2005/W2007 Bora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.649,64.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 128.399.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de W2007 Parallel Bora S.à r.l. "Actionnaire de la Société", en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de l'Actionnaire de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Pour la Société

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2012019247/17.

(120023377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

"Weber Agritec S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 28, Moellerdallerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.849.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012019249/10.

(120024732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Saqr Qatar (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.571.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve,

on the nineteenth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", a "société anonyme", incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 37974),

here represented by:

Mr Olivier GASTON-BRAUD, attorney at law, residing professionally at 8, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 January 2012,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Saqr Qatar (Luxembourg) S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The exclusive object of the Company is all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in Luxembourg or foreign companies, or in any companies or enterprises in any form whatsoever, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations, as well as the entry into joint venture of a corporate or contractual form.

The Company may also do any other form of investment, including in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may also invest in real estate or any other kind or form of immovable or movable property.

The Company may borrow in any kind or form and carry out the issuance of bonds, notes convertible bonds, debentures and any other type of equity or debt securities. The Company may also grant any securities or guarantees in favour of third parties to secure its obligations. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create securities over all or some of its assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) in which it holds a direct or indirect participation.

The company has all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The corporate share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) divided into thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to TWENTY MILLION EUROS (20'000'000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE EURO (1.- EUR) each

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue

and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The corporate subscribed and the authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders - Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twentieth day in the month of May of each year at 11.00 a.m. If such day is Saturday, a Sunday or a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of visio conference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of

the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Luxembourg laws and upon approval by the statutory auditor(s), the Board of Directors may distribute interim dividends to the shareholders.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", prementioned, acting in its capacity as sole shareholder.

All the shares have been entirely paid-in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31'000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed sole director:

Mrs Christelle FERRY, employee, born in Metz (France) on 10 October 1970, professionally residing at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. The following company is appointed statutory auditor: "CAS Services S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 20, rue de Poste, L-2346 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 68.168).

4. The term of office of the sole director and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2012.

However the term of office of the sole director shall expire at the ordinary annual general meeting stating the presence and existence of more than one shareholder.

5. The address of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder appearing signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 37974),

ici représentée par:

Monsieur Olivier GASTON-BRAUD, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 8, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 janvier 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Saqr Qatar (Luxembourg) S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif la réalisation de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société au Luxembourg ou à l'étranger, ou toute entreprise quelle qu'en soit la forme, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des dites participations, ainsi que la participation à un partenariat commercial ("joint venture") que ce soit sous la forme sociétaire ou contractuelle.

La Société peut procéder à tous types de placements, en ce compris en particulier l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société peut également investir dans l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en parts sociales, de titres de créance, de titre participatif de toute nature ou dette.

La Société peut également accorder des garanties au profit de tiers afin de garantir ses obligations. Elle peut en outre gager son patrimoine, et accorder des garanties ou sûretés de toutes sortes, ou encore donner en garantie tout bien faisant partie de son patrimoine.

La Société peut octroyer des garanties, accorder des prêts ou assister par d'autres moyens (par le biais de prêts, d'avances, de garantie, de valeurs mobilières ou autres) les sociétés dans lesquelles elle détient des participations, directement ou indirectement.

Plus généralement, la Société peut accomplir tous les actes nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts, et réaliser toute opération directement ou indirectement liée à l'accomplissement de son objet, et utile à son développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trente et un mille (31'000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un montant de VINGT MILLIONS D'EUROS (20'000'000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles supplémentaires, d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital social souscrit et autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingtième jour du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques

garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le Conseil d'Administration peut verser des acomptes sur dividendes aux actionnaires, en conformité avec les conditions prévues par la Loi luxembourgeoise, le cas échéant, et après approbation par le(s) commissaire(s) aux comptes.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", prédésignée en sa qualité d'actionnaire unique

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique:

Madame Christelle FERRY, employée privée, née à Metz (France) le 10 octobre 1970, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:

"CAS Services S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 20, rue de Poste, L-2346 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 68168).

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2012.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. GASTON-BRAUD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 janvier 2012. Relation: EAC/2012/999. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012015599/492.

(120018180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Biancamano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.803.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019320/11.

(120024205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

A.M.S. Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Merttert, Zone Industrielle Fausermillen.
R.C.S. Luxembourg B 152.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012019251/10.

(120024000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Usted RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.610.

L'an deux mille onze.

Le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme USTED RE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 113.610, issue de la scission de la société anonyme FRONSAC INVESTMENT S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 755 du 13 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 253 du 27 février 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 100.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 48.750,- EUR à 148.750,- EUR, par la création et l'émission de 400 actions nouvelles de 250,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante-huit mille sept cent cinquante euros (48.750,- EUR) à cent quarante-huit mille sept cent cinquante euros (148.750,- EUR), par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les quatre cents (400) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires comme suit:

- par Monsieur Vittorio HASSAN, demeurant à I-00186 Rome, Via delle Frezza 70 (Italie), à concurrence de deux cent soixante-quatre (264) actions;

- par Monsieur Renato ROSSI, demeurant à I-03100 Frosinone, Largo Olgiata 15 (Italie), à concurrence de cent trente-six (136) actions;

et libérées entièrement par les prédicts souscripteurs moyennant apport de l'intégralité des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien REVI S.r.l., ayant son siège social à I-00186 Rome, Lungotevere di Cenci 10 (Italie), inscrite au Registre de Commerce de Rome sous le numéro 1251499, évaluées en totalité à cent mille euros (100.000,- EUR).

Rapport du reviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 7 décembre 2011 par le reviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION S.à r.l., représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN, de L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport de EUR 100.000 ne correspond pas au moins à 400 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 250,- de USTED RE S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de USTED RE S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital social souscrit est fixé à cent quarante-huit mille sept cent cinquante euros (148.750,- EUR), représenté par cinq cent quatre-vingtquinze (595) actions de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2011. Relation GRE/2011/4566. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012020198/84.

(120024969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

S&M 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.021.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 17 janvier 2012 que:

- Monsieur Michael Denny, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2012;

- Monsieur David McClure, directeur, né le 13 juin 1978, à Irvine, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BR Londres, Royaume Uni a été nommé Gérant de catégorie A de la Société à partir du 1^{er} février 2012 pour une durée illimitée;

Depuis le 1^{er} février 2012, le Conseil de Gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur David McClure, prénommé

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York, NY 10019 (Etats-Unis d'Amérique),

- Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour S&M 6 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012020292/25.

(120025134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Aida Wedo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.589.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of November
Before Maître Holtz, notary residing in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Crystal Sunset S.A., a "société anonyme", with registered office in 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B157928

Here represented by Geneviève BERTRAND, residing in B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Which proxy, after being signed *ne varietur* by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a "Soc/été Anonyme":

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "Aida Wedo S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage

and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand EUROS (31.000,- EUR) divided into thirty one thousand (31.000) shares of one EURO (1,- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Association.

Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders, divided into three (3) categories, respectively denominated Category A Directors, Category B Directors and Category C.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, either by the joint signature of one (1) Category A Director and one Category B Director or by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category C Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices the first Friday of the month of June and for the first time in the year 2013.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December of the year 2012.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Crystal Sunset S.A.	31,000 shares
TOTAL	31,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand EUROS (31,000.- EUR) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 1,500 EUROS.

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes" at one (1).

2. The following are appointed directors:

Category A Director

- Mr. Christophe Davezac, companies director, born on February 14, 1964 in Cahors, France, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Category B Director

- Mrs. Sandra Ansay, employee, born on August 13, 1974 in Saint-Mard, Belgium, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Category C Director

- Mr Chafai Baihat, employee, born on June 8, 1983 in Forbach, France, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes":

- Read S.à r.l., 3A, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg,

4. The directors' and Statutory Auditor's "Commissaire aux comptes" terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year two thousand seventeen.

5. The registered office of the Corporation is established at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre

Par devant Maître Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Crystal Sunset S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B154928,

ici représentée par Madame Geneviève BERTRAND, avec adresse à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45 en vertu d'une procuration sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «Aida Wedo S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un EURO (1,- EUR).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non, composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en trois (3) catégories, nommés respectivement Administrateurs de Catégorie A, Administrateurs de Catégorie B et Administrateurs de Catégorie C.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen, tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B ou soit par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie C ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2013.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2012.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Crystal Sunset S.A.	31.000 actions
TOTAL	31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.500 EUROS.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de catégorie A

- Mr. Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 Février, 1964 à Cahors, France, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Administrateur de catégorie B

- Mme Sandra Ansay, employée, née le 13 August 1974 à Saint-Mard, Belgique, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Administrateur de catégorie C

- Mr Chafaï Baihat, employé, né le 8 June 1983 à Forbach, France, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Read S.à r.l., 3A, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg,

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille dix-sept.

5. Le siège social de la société est fixé au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 24 novembre 2011 - WIL/2011/925 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 14 décembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012015808/372.

(120019068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Global Financial and Commercial Holdings Ivory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.747.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Global Financial and Commercial Holdings Ivory S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.747 (the Company). The Company has been incorporated on November 11, 2011 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3176, page 152402, dated December 24, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

THERE APPEARED:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.130 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. Approval of the interim accounts of the Company under Luxembourg general accounting principles;

3. Transfer of the legal seat (siège social) of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Italy, at 21, Via Montenapoleone, 20121 Milan (Italy), without liquidation, effective as of the date of registration of the Company with the Italian register of companies (Registro delle Imprese) (the Effective Date); henceforth renunciation by the Company to the nationality of Luxembourg and adoption of the Italian nationality (the Transfer);

4. Complete restatement of the Articles so as to conform them to the laws of the Republic of Italy, providing, in particular, rules about the circulation of the shares, the quorums for the first and the second General Meeting and rules about the management and the representation of the Company which shall resemble, to the maximum extent possible, the current Articles of the Company, adoption of the legal form of società a responsabilità limitata, and change of the corporate denomination of the Company from "Global Financial and Commercial Holdings Ivory S.à r.l." into "Global Financial and Commercial Holdings Ivory Srl" effective as of the Effective Date;

5. Confirmation that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuity or limitations;

6. Approval that the mandate of the managers of the Company shall continue upon the Transfer and change of nationality;

7. Appointment of any employee and/or lawyer of Stibbe Avocats in Luxembourg and any manager of the Company, each one of them acting individually, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office from Luxembourg to the Republic of Italy;

8. Appointment of any manager of the Company, each one of them acting individually, as an authorised person within the meaning of the laws of the Republic of Italy, to perform in the Republic of Italy any acts and formalities in connection with the Transfer; and

9. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on December 29, 2011, which have further been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles, the Sole Shareholder resolves to approve these accounts. These accounts, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer, effective as of the Effective Date (as defined hereafter), the legal seat (siège social) of the Company (the Transfer) from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Italy, at 21, Via Montepulciano, 20121 Milan (Italy), without liquidation, which shall become the Company's registered office.

As a result of the Transfer, the Company will henceforth be subject to the laws of the Republic of Italy, has renounced to the nationality of Luxembourg and adopted the Italian nationality. The change of nationality and the Transfer will be carried out without interruption in the legal personality of the Company, under the suspensive condition of the registration of the Company with the Italian register of companies (Registro delle Imprese) (the Effective Date) and will be effective as of the Effective Date.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles, effective as of the Effective Date, to the extent necessary so as to conform them to the laws of the Republic of Italy, in the form of the memorandum and articles of association of the Company as a company governed by the laws of the Republic of Italy, and providing, in particular, rules about the circulation of the shares, the quorums for the first and the second General Meeting and rules about the management and the representation of the Company which shall resemble, to the maximum extent possible, the current Articles of the Company. The meeting decides to approve the contents of the aforementioned proposed restated form of Italian memorandum and articles of association of the Company.

The Company will further adopt the legal form of società a responsabilità limitata and change its corporate denomination from "Global Financial and Commercial Holdings Ivory S.à r.l." into "Global Financial and Commercial Holdings Ivory Srl".

It is understood that the legal requirements set forth under the laws of the Republic of Italy for the registration of the Company with the Italian register of companies (Registro delle Imprese) need to be accomplished.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuity. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the Transfer and change of nationality.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve that the mandate of Mrs. Mara Vanzetta, Mr. Massimiliano di Maria and Mr. Rohan Maxwell as managers of the Company shall continue upon the Transfer and change of nationality.

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to appoint any employee and/or lawyer of Stibbe Avocats in Luxembourg and any manager of the Company, each one of them acting individually, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Transfer, in particular the removal of the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

Eighth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint any manager of the Company, each one of them acting individually, as an authorised person within the meaning of the laws of the Republic of Italy, to perform in the Republic of Italy any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office from Luxembourg to the Republic of Italy, if any.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,800.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Global Financial and Commercial Holdings Ivory S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.747 (la Société). La Société a été constituée le 11 novembre 2011 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3176, page 152402, daté du 24 décembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A COMPARU:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.130 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est, par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes intermédiaires de la Société en vertu des principes comptables généraux luxembourgeois;
3. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Italie, au 21, Via Montenapoleone, 20121 Milan (Italie), sans liquidation, avec effet à la date d'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés italien (Registro delle Imprese) (la Date d'Effectivité); renonciation par la Société à la nationalité luxembourgeoise et acquisition de la nationalité italienne (le Transfert);
4. Refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter à la législation italienne, en prévoyant plus particulièrement les règles concernant la circulation des parts sociales, les règles de quorum pour la première et deuxième Assemblée Générale, et les règles relatives à la gestion et à la représentation de la Société, qui devront dans la mesure du possible, se rapprocher des Statuts actuels de la Société; adoption de la forme légale de società a responsabilità limitata, et modification de la dénomination sociale de la Société de "Global Financial and Commercial Holdings Ivory S.à r.l." en "Global Financial and Commercial Holdings Ivory Srl";
5. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au Transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;
6. Confirmation que les mandats des gérants continueront suite au Transfert et au changement de la nationalité;
7. Mandat donné à tout employé et/ou tout avocat de Stibbe Avocats au Luxembourg et tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie;

8. Mandat donné à tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, en qualité de personne autorisée selon les termes des lois italiennes, afin d'effectuer en Italie, tous les actes et formalités en rapport avec le Transfert; et

9. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société de la période prenant fin au 29 décembre 2011, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois, l'associée unique décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de transférer, avec effet à la Date d'Effectivité (telle que définie ci-après), le siège social de la Société (le Transfert), sans liquidation, du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, au 21, Via Montenapoleone, 20121 Milan (Italie), ce qui sera le siège social de la Société.

En conséquence du Transfert, la Société sera dorénavant soumise à la législation italienne, a renoncé à la nationalité luxembourgeoise et a acquis la nationalité italienne. Le changement de nationalité et le Transfert s'effectueront sans interruption de la personnalité morale de la Société, sous la condition suspensive de l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés italien (Registro delle Imprese) (la Date d'Effectivité), et seront effectifs à la Date d'Effectivité.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts, avec effet à la Date d'Effectivité dans la mesure nécessaire afin de les mettre en conformité avec la législation italienne, dans la forme du mémorandum et des statuts de la Société en tant que société régie par la législation italienne, en prévoyant plus particulièrement les règles concernant la circulation des parts sociales, les règles de quorum pour la première et deuxième Assemblée Générale, et les règles relatives à la gestion et à la représentation de la Société, qui devront dans la mesure du possible, se rapprocher des Statuts actuels de la Société. L'Assemblée décide d'approuver le contenu et texte desdits mémorandum et statuts modifiés de la Société.

La Société adoptera également la forme légale de società a responsabilità limitata, et changera sa dénomination sociale de "Global Financial and Commercial Holdings Ivory S.à r.l." en "Global Financial and Commercial Holdings Ivory Srl".

Il est entendu que les formalités prévues par la législation italienne pour l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés italien (Registro delle Imprese) devront être exécutées.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de confirmer que la Société demeurera, suite au Transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations ni discontinuité. La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le Transfert et le changement de nationalité.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide d'approuver le fait que les mandats de Mme Mara Vanzetta, M. Massimiliano di Maria et M. Rohan Maxwell en tant que gérants de la Société continueront suite au Transfert et au changement de nationalité.

Septième résolution

L'Associée Unique décide de donner mandat à tout employé et/ou avocat de Stibbe Avocats au Luxembourg et tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie, et en particulier la radiation de la Société du Registre du Commerce.

Huitième résolution

L'Associée Unique décide de donner mandat à tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, en qualité de personne autorisée selon les termes des lois italiennes, afin d'effectuer en Italie, tous les actes et formalités en rapport avec le Transfert, dans la mesure du nécessaire.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. SOMMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1518. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012018296/217.

(120022804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Mediq Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.563.

In the year two thousand eleven, the twenty-third day of December,

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Mediq Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 152.563 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 13, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1110 dated May 27, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

There appeared:

Mediq International B.V. (formerly named OPG International B.V.), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with its statutory seat in Utrecht, the Netherlands, having its registered office at Hertogswetering 159, 3543 AS Utrecht, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of under number 30107227 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of one euro (EUR 1), with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of one euro (EUR 1), with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the one (1) new share of the Company having a par value of one euro (EUR 1) and to fully pay up such share by a contribution in kind consisting of Share nr 2 having a par value of DM 1,800,000.- (Share 2) which the Sole Shareholder holds in Mediq Deutschland GmbH, a German holding company of the Group, incorporated and existing under German law, having its official seat in Dresden, Federal Republic of Germany, and having its registered office address at Bärensteiner Strasse 27-29, 01277 Dresden, Germany, registered with the trade register of the Dresden District Court under number HRB 25887 (Mediq Deutschland).

The contribution in kind of the Share 2 in an aggregate amount of twenty-three million seven hundred sixteen thousand eight hundred and one Euro (EUR 23,716,801) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one Euro (EUR 1) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of twenty-three million seven hundred sixteen thousand eight hundred Euro (EUR 23,716,800) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated December 22 2011 issued by the management of Mediq Deutschland and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

“1. The Sole Shareholder is the owner of the Share 2, representing ninety per cent (90%) of the share capital of Mediq Deutschland.

2. The Share 2 is fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Share 2 and possesses the power to dispose of the Share 2.

4. The Share 2 is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Share 2 and the Share 2 is subject to any attachment.

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Share 2 be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of Mediq Deutschland, the Share 2 is freely transferable.

7. All formalities required in Germany subsequent to the contribution in kind of the Share 2 to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind. The Company shall, insofar as necessary, fully cooperate to effect the transfer.

8. If, by the contribution, the transfer of the Share 2 to the Company is not fully effected, the transfer by the contribution shall have effect to the fullest economic extent. As from the day of the contribution, the Share 2 is entirely for the account and risk of the Company.

9. The Sole Shareholder and the Company hereby grant full and irrevocable power of attorney to each other, with the right of substitution, to effect all formalities and transactions referred to under (7) and (8) hereof.

10. In case any of the formalities and transactions referred to under (7) and (8) hereof are still to be effected, the Sole Shareholder warrants to the Company that the data set out under (1), (2), (3), (4), (5), (6), (11) and (12) hereof shall remain correct until such time as these formalities and transactions are effected

11. Based on general accepted accounting principles, the book value of the Share 2 is equal to EUR 23.716.801,--as per the attached balance sheet dated November 30, 2011 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

12. The contribution of the Share 2 is intended to be performed as an “Ausgliederung” according to Sec. 123 (3) Nr. 1 German Reorganization Law, meaning that the Sole Shareholder as contributor transfers a part of its assets (the Share 2) to an existing entity (the Company) against a share of the acquiring entity (the Company).”

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501), represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Mediq Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.563 (la Société). La Société a été constituée le 13 avril 2010 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1110 du 27 mai 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

A comparu:

Mediq International B.V. (anciennement dénommée OPG International B.V.), une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Utrecht, Pays-Bas, et son siège social à Hertogswetering 159, 3543 AS Utrecht, Pays-Bas, et inscrite à la Chambre de Commerce sous le numéro 30107227 (l'Associé Unique),

ici représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social tel que spécifié au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts), afin de refléter l'augmentation de capital adoptée sous le point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription – Libération

Sur ce, l'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et la libère intégralement par l'apport en nature se composant de Part Sociale nr 2 ayant une valeur nominale de 1.800.000 DM (Part Sociale 2) que l'Associé Unique détient dans Mediq Deutschland GmbH, une société holding du Groupe, constituée et existant selon les lois d'Allemagne, ayant son siège officiel à Dresde, République Fédérale d'Allemagne, et son adresse à Bärensteiner Strasse 27-29, 01277 Dresde, Allemagne, inscrite avec le registre de commerce du tribunal de première instance de Dresde sous le numéro HRB 25887 (Mediq).

L'apport en nature de la Part Sociale 2 d'un montant total de vingt-trois millions sept cent seize mille huit cent un Euro (EUR 23.716.801) de l'Associé Unique à la Société doit être affecté comme suit:

- (i) un montant de un Euro (EUR 1,-) est affecté au compte nominal du capital social de la Société; et
- (ii) un montant de vingt-trois millions sept cent seize mille huit cents (EUR 23.716.800) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport des Parts Sociales à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 22 décembre 2011 émis par la gérance de Mediq et l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, qui indique en substance que:

«1. L'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Part Sociale 2, représentant quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du capital social de Mediq Deutschland.

2. La Part Sociale 2 est entièrement libérée.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire de la Part Sociale 2 et possède le droit d'en disposer.

4. La Part Sociale 2 n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Part Sociale 2 et la Part Sociale 2 n'est pas sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Part Sociale 2 lui soit cédée.

6. Conformément à la loi applicable et aux statuts de Mediq, la Part Sociale 2 est librement cessible.

7. Toutes les formalités requises en Allemagne à la suite de l'apport en nature de la Part Sociale 2 à la Société seront effectuées à la réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature. La Société doit, dans la mesure nécessaire, coopérer pleinement.

8. Si, par l'apport, la cession de la Part Sociale 2 à la Société n'est pas entièrement réalisée, la cession par l'apport prendra effet dans toute la mesure économique. Dès le jour de l'apport, la Part Sociale 2 est entièrement pour le compte et aux risques de la Société.

9. L'Associé Unique et la Société accordent par la présente pouvoir entier et irrévocable l'un à l'autre, avec droit de substitution, pour effectuer toutes les formalités et opérations visées aux points (7) et (8) ci-dessus.

10. Au cas où l'une ou l'autre des formalités et opérations visées aux points (7) et (8) ci-dessus doivent encore être effectuées, l'Associé Unique garantit à la Société que l'ensemble des données énoncées aux points (1), (2), (3), (4), (5), (6), (11) et (12) doivent rester correctes jusqu'à ce que ces formalités ou opérations soient effectuées.

11. Sur la base des principes comptables généralement acceptés, la valeur comptable de la Part Sociale 2 est évaluée au moins à vingt-trois millions sept cent seize mille huit cent un Euro (EUR 23.716.801) d'après le bilan ci-joint daté du 30 novembre 2011 et, depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société.

12. L'apport de la Part Sociale 2 devrait être effectué d'une manière comparable à un "Ausgliederung" en vertu de la Sec. 123 (3) Nr. 1 du Umwandlungsgesetz allemand, ce qui signifie que l'Associé Unique en tant que contributeur transfère une partie de ses actifs (les Part Sociale 2) à une entité existante (la Société) contre une partie de la société acquise (la Société).»

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, Le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/153. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): pd C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012019010/224.

(120023270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019253/10.

(120023950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Adham One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.584.

RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 17/05/2011, et accepté au registre sous le N: L110075560

Le bilan modifié au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019254/12.

(120024207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.147.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam Deltenre, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, le Pas de loup, 6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012019255/14.

(120024712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Allseeds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.405.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012019257/10.

(120024466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Carnegie Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.803.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la démission avec effet au 30 novembre 2011 de Monsieur Claes-Johan Geijer en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée;

- Madame Ann-Charlotte Byström Eek, Chief Operating Officer, Carnegie Investment Bank A.B., avec adresse professionnelle à Regeringsgatan 56, S-103 38 Stockholm, Suède a été nommée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2011 pour une période expirant à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2011. Son mandat sera confirmé à la prochaine assemblée générale des actionnaires;

- Monsieur Bruno Frèrejean a été nommé président du conseil d'administration.
Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019360/17.

(120024542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Alternative Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.798.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2011 de l'associé unique de la société Aktiva Capital S.à r.l., ayant son siège social L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, établie et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.845, et agissant en sa qualité d'associé unique de la Société dans laquelle elle détient 125 parts sociales que sa dénomination sociale est désormais la suivante:

- China Grace Capital S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Joyhill Management Limited

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012019258/18.

(120024686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Atevco Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.644.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 26 Janvier 2012

L'associé unique de Atevco Holding Sarl, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mme Claudine Schinker de sa fonction de Gérant de classe B de la Société, avec effet au 23 Janvier 2012;

- de nommer Mme Alexandra Petitjean, née le 22 Juillet 1979, à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de classe B de la Société avec effet au 23 Janvier 2012, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 31 Janvier 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012019262/18.

(120024510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.579.

—
Les comptes consolidés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019263/10.

(120024291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Avrora Realty Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 127.659.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019264/10.

(120024653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Avrora Realty Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 127.659.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019265/10.

(120024654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

AC4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.575.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019266/10.

(120024097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Atconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 41, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 145.722.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales signée le 3 février 2012 que:

Monsieur Matteo BOCCHIO, demeurant 41 Avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg détient 200 parts sociales de la société At Consulting S.à.r.l.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019298/14.

(120024630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

ARE Deichtor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500.001,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 163.238.

Il résulte des résolutions des associés de la Société passées en date du 11 janvier 2012 que les associés ont décidé:

- de nommer, avec effet au 11 janvier 2012 et ce, pour une durée indéterminée, M. Rafael Jimenez Lopez, né le 14 octobre 1969 à Barcelone, Espagne, ayant son adresse professionnelle à rue Aldringen 13, 1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 11 janvier 2012, constitué des personnes suivantes:

- Ralf Steinmetz

- Luis Iglesias

- Rafael Jimenez Lopez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012019291/18.

(120024632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Ada Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.875.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019267/9.

(120023904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Advitek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8323 Capellen, 128A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019270/9.

(120024117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Aerium Origins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 147.328.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019271/9.

(120024045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Aerium Origins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 147.328.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019272/9.

(120024046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Belle Fourche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 700.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 166.255.

EXTRAIT

Suivant acte de cession de parts du 31 janvier 2012,

Dr. John Spiro LATSIS, né le 26 juillet 1977 à Boston, USA, ayant son adresse 12 Winchester Road, Oxford, OX2 6NA, Grande Bretagne,

A cédé 665.000 actions de la société BELLE FOURCHE Sàrl, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg,
À

Madame Catherine LATSIS, née le 2 novembre 1978 à Chester, Grande Bretagne, ayant son adresse 12 Winchester Road, Oxford, OX2 6NA, Grande Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012019305/18.

(120024756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

AFS Mauritius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.847.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019274/9.

(120024049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Albury SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.384.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019277/9.

(120023951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.
